REM FORMATION

11.2.7 du Regl n°EU 2015/1998: Formation des personnes nécessitant une sensibilisation à la sûreté générale

1 jour 2 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

1. Chez un agent habilité ou un chargeur connu, les personnes ayant accès au fret aérien identifiable ou au courrier aérien identifiable qui ont fait l'objet des contrôles de sûreté requis, suivent une formation 11.2.7

2. Chez un fournisseur d'approvisionnements de bord ou de fournitures d'aéroport, les personnes ayant accès aux approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport sans réaliser les missions indiquées aux points 11.2.3.3 et 11.2.3.10 suivent une formation 11.2.7.
Exemple : le personnel des fournisseurs connus :
- qui met en oeuvre des contrôles de sûreté (dont le maintien d'intégrité), hors inspection filtrage, devront suivre le module ***11.2.3.10 ;***
- qui a accès aux marchandises sécurisées (personnel de nettoyage, chauffeur n'ayant pas en charge le maintien d'intégrité, etc.) devront suivre le module ***11.2.7****.*

Pré-requis

Francais Lu écris Parlé

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile dans leur environnement de travail, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.7 du réglement européen UE2015/1998: formation des personnes nécessitant une sensibilisation à la sûreté générale

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salle

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Ppaperboard ou tableau blanc
Test d'évaluation de fin de stage

Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

Formation périodique
La durée minimale de la formation périodique 11.2.7 est de 1h30 sur une périodicité de 5 ans.

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présidentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).
Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

25/01/2024